

Paris, le 11 octobre 2004

Institut de France
Grande salle des séances

Séance en hommage à Alexandre-Henri Wallon

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Académie des sciences morales et politiques

Henri Wallon (1812-1904)

à travers sa correspondance

INTERVENTION DE MICHELE GRENOT ET DIDIER DASTARAC

« *Né sous le Premier Empire* », peu après la Bérézina, quand le rêve napoléonien tourne au désastre, et « *mort sous le petit père COMBES* » quand pour lui, la République va mal, Henri WALLON, nonagénaire, a traversé tous les régimes et toutes les secousses : la révolution de 1830 et la Monarchie de Juillet, celle de 1848 et la seconde République, le retour à l'Empire, la guerre de 1870, la Commune et enfin la III^{ème} République jusqu'à l'affaire Dreyfus, peu de temps avant la séparation de l'Eglise et de l'État. Si son nom est connu aujourd'hui, l'homme est trop peu connu, disait encore Maurice Schumann, à l'occasion du centenaire de l'amendement dit « amendement WALLON », fondateur de la République en 1875. L'histoire d'Henri Wallon aide à comprendre son amendement.

Nous avons choisi de vous faire connaître son auteur autour de quelques passages de la riche correspondance, transmise de génération en génération dans leur subjectivité certes, mais aussi leur spontanéité, leur intimité. Nous ne voulons pas, à travers cette micro-histoire, faire un panégyrique, mais prendre quelques mesures du temps, des événements et du poids de l'histoire, assister à travers un rapide parcours de sa vie, à la genèse difficile de la République, autour de ses réseaux d'appartenance : sa famille, l'Église, l'Université (pendant 56 ans, dont un an comme ministre de l'Instruction Publique, et 5 ans comme doyen de la Faculté des Lettres), l'Institut bien sûr 54 ans, dont 34 ans comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et l'Assemblée nationale (33 ans dont cinq ans comme député en 1849-1850 puis 1871-1875, et le Sénat (28 ans comme sénateur dont 8 ans comme doyen).

Cette correspondance révèle la progression des idées d'Henri Wallon, les principes qui justifient ses choix, elle éclaire le passage de la sphère privée — la famille, les amis (et Wallon y est très attaché) — à la prise de décision publique. Le poids de ses convictions personnelles stimulées par un esprit toujours en éveil, l'emporte sur le poids des amis, de la famille, des groupes politiques. Ainsi s'exprime l'indépendance de conscience qui le caractérise.

I - UNE PERSONNALITE SE FORGE

Henri Wallon grandit sous la Restauration à Valenciennes, puis à Douai pour sa dernière année de secondaire au Collège royal. Après le siècle des Lumières et la Révolution française, l'instruction compte beaucoup dans ce milieu de bourgeoisie modeste, particulièrement chez les Wallon. Son grand père, en 1794, enseignait la lecture et l'écriture comme maître libre. Son père, Alexandre Wallon, directeur des messageries, reçoit en première ligne les nouvelles de Paris, comme celle de la révolution de 1830, à l'arrivée de la diligence ... Il a des idées avancées, dit-on. Sa sœur Sophie, touchante d'affection pour son frère, témoigne de son ardeur au travail dans une lettre, du 27 décembre 1830, Henri Wallon est en classe terminale à Douai : « *Tu ne vaincras jamais ta timidité, ta sauvagerie, c'est le mot. Tu ne te plais qu'avec ton Virgile, ton Horace, tous les vieux Grecs et Romains de l'Antiquité. Tu aimes mieux ces gens-là que tous les barons d'à présent avec leurs équipages et leurs dîners. ..et moi aussi, je suis bien ta sœur !* ». Le mari de Sophie, beau-frère d'Henri, Louis Jeannet, professeur au même Collège de Douai, le pousse à présenter le concours pour rentrer à la prestigieuse Ecole normale, créée en 1794.

L'Ecole normale :

Henri quitte Valenciennes pour Paris en septembre 1831... La séparation est dure, tant les liens familiaux sont importants, seule l'émulation intellectuelle, la musique comme détente et bientôt les amitiés rencontrées peuvent la surmonter. En janvier 1832, Henri écrit à ses parents : « *Patience, il y a, aujourd'hui 14, cinq mois que je suis parti de Valenciennes, encore autant et je serai bien près de retourner. Il fera beau, nous irons nous promener tous ensemble, ou, s'il fait mauvais, nous écouterons Sophie jouer du piano, en rond auprès du feu, car il ne faut pas croire que je laisse la musique : j'en suis plus que jamais amateur* ».

En ce début de la Monarchie de Juillet, l'Ecole normale est alors acquise aux idées libérales de Cousin, de Jouffroy, professeurs de philosophie et de Michelet qui trône à sa chaire d'histoire. A propos de Michelet, Henri écrit son enthousiasme dès le premier cours : « *Quel homme ! Je l'ai entendu parler et j'en suis encore ébahi ! Ce qui me charme, c'est son admirable talent d'exposition, la brillante poésie de ses paroles ! J'avoue que cette poésie passe quelquefois des paroles aux idées et que, quand on est dans le monde positif, il est dangereux de se jeter dans le monde idéal ; il faut convenir aussi qu'il a des vues bien souvent fécondes, un aperçu délicat et une merveilleuse sagacité à découvrir et à montrer la filiation des événements... Sur la religion, il nous dit parfois des choses parfaitement ridicules ; mais aussi il nous dit des choses admirables qu'un chrétien aurait bien pu sentir, mais que jamais peut-être, il n'aurait si nettement formulées. 'M. MCHELET rachète par son beau talent le vice de son système. Un professeur qui aurait ses vues hasardées, sans avoir son talent, serait vraiment funeste* ».

« *Aucun jeune homme, qui ait de la religion, ne se destine ici à la philosophie ; se faire l'écho des doctrines de Cousin, on n'en est pas tenté !* »

(V. Cousin vient d'écrire un livre intitulé : « *La religion n'est qu'un produit de la spontanéité individuelle.* ») Le romantisme ne semble pas avoir encore pénétré les professeurs, au grand dam des élèves : M. GIBON, le professeur de Littérature... a fort à faire

avec les élèves de Paris, qui, romantiques enragés, s'attachent à le contredire en tout point... »

Henri a fait son choix, il étudiera, enseignera l'Histoire, pourtant conscient des difficultés qui l'attendent. *« La chaire d'Histoire est très glissante, écrit-il encore, — mes opinions religieuses sont bien fixées ... Et je ne serai pas disposé à en changer pour le premier gouvernement venu. Par conséquent, je me trouverai toujours fort exposé, si je veux conserver mon indépendance. »*

1832, Henri est en 2^{ème} année, il évoque les conséquences terribles du choléra. Il veut rassurer sa mère : *« Celui-ci n'attaque que la classe indigente. L'Ecole normale étant sur une hauteur, entourée de cours bien aérées, son quartier en sera nécessairement préservé. Vous savez, les soins de propreté que l'on exige des élèves et leur bon régime. Les meilleurs médecins de Paris vont journallement dans cet établissement... »*,

Le choléra n'a pas épargné certaines personnalités comme par exemple Casimir Perier, Champollion le jeune, Cuvier, Sadi-Carnot, et le Général Lamarque... l'un des chefs de l'opposition libérale. Ses obsèques sont l'occasion d'une cérémonie grandiose qui tourne à l'émeute républicaine.

« Je vous écris aujourd'hui parce que hier (5 juin), au convoi du Général Lamarque, il y a eu des troubles et comme j'ai été à l'enterrement de Cuvier (paléontologue, mort du choléra) vous auriez pu croire peut-être que je me trouvais aussi à cette affaire, mais il n'en est rien ; personne n'est sorti de l'Ecole et les troubles ont éclaté seulement dans les faubourgs St-Antoine, St-Martin et St-Denis. Je pourrais vous dire que ma prudence et surtout mes opinions auraient pu vous rassurer dans les circonstances, et d'ailleurs avant d'aller faire des émeutes au dehors, il aurait fallu en faire dans l'Ecole d'où l'on ne sort pas comme on veut ».

« ... ce n'était pas le peuple unanime qui se soulevait, il n'y avait, au contraire, que la Société des Amis du Peuple et quelques canailles... désœuvrées. Hier au soir, on criait par toutes les rues : "Vive le Roi ! A bas la République !" Je vous assure que la République est au fond de l'eau !... Tous ceux qui n'ont pas été tués ont été pris et c'est le plus petit nombre. .. la troupe, montant à l'assaut, les massacra presque tous. Ce sont là, des scènes bien tristes. Je vais aller voir aujourd'hui la Revue que le Roi passe. »

Sa mère : *« Evite tous les endroits où tu verrais quelque rassemblement, car maintenant l'uniforme d'une école sera suspect à tous les agents de police » ...*

Son père : *« L'Ecole polytechnique est bien blâmable d'avoir participé à la révolte contre l'autorité des Lois.. Laissons faire ceux qui sont appelés à nous gouverner. Bien certainement le gouvernement a fait des fautes, mais c'est aggraver notre position intérieure et extérieure que de vouloir y remédier par la révolte qui n'est jamais permise à aucun parti. N'avons-nous pas un Roi, deux chambres dont les intentions sont de faire le bonheur de la France ? Il est vrai que les Ministres se sont quelquefois écartés du principe de la révolution de Juillet et qu'ils n'ont pu apprécier tout ce que la France a de pouvoir, Pour être républicain dans la véritable acception des termes, il faut des vertus que les Français n'ont pas. La France est trop divisée d'opinions pour pouvoir établir avec succès un gouvernement comme celui des Etats-Unis. Le mot républicain seul fait peur aux trois-quarts*

des Français, surtout à la classe des hommes paisibles ; le mot républicain pour eux est synonyme avec la misère, la mort.

Espérons que le gouvernement de notre roi-citoyen, le seul qui peut faire notre bonheur, ouvrira les yeux et qu'enfin il saura prendre une allure plus franche, plus énergique et digne de la nation française ».

Henri : *« Je me doutais bien que vous désapprouveriez, comme tous les hommes modérés, le mouvement qui a eu lieu dans ces journées des 5 et 6, mais ... Vous dites que, dans aucun cas, il n'est permis de se révolter contre le gouvernement. ... Aussi, autant je trouve qu'on a eu tort de commencer l'émeute le 5, autant une révolution me semblerait juste quand les lois sont despotiquement violées, la charte abrogée. Mais quand il est dit dans la Charte que les cours prévôtales ne pourront jamais être rétablies sous quelque prétexte et sous quelque dénomination que ce soit, est-il permis d'établir des commissions militaires, de leur donner une portée rétroactive ? C'est une violation manifeste et s'il (Louis-Philippe) ne se rend pas aux justes réclamations, la révolution sera peut-être encore plus forte qu'en juillet ; mais, de plus, n'est-il pas infâme d'ordonner, en vertu d'une ordonnance de 1600, à tous les médecins de traiter lâchement tous les blessés qui se confient à leurs soins ? ... Toutefois, je vous le répète, ne craignez pas que je m'en mêle jamais, car j'aime mieux tout qu'une république au bonnet rouge, celle qui nous menace " ...*

En juillet 1833, à la fin de sa troisième année d'Ecole, Henri écrit encore : *« Je fais toujours de l'histoire à force, » « J'ai déjà lu cette année : 13 volumes de Gibbon, 5 volumes de Thiers, 5 volumes de Guizot, 16 volumes de Sismondi, 5 volumes de Lingard. Cependant, je ne fais point cela seulement. Comme dit Michelet, l'histoire est une liqueur trop forte, elle brûle ceux qui en usent sans ménagement. Je le sens surtout maintenant que je m'occupe de l'histoire de l'Angleterre. On ne peut toujours rester sur un théâtre aussi sanglant et je me repose de ces scènes épouvantables en lisant Pascal ou bien nos bons fabliaux champenois et flamands ».* La science historique est une science toute nouvelle, et les auteurs cités sont des contemporains libéraux, tournés vers la politique.

A la fin de l'Ecole Normale, Henri est professeur au lycée Louis le grand novembre 1834 *« Un de mes grands désappointements, la semaine dernière, est d'avoir été. à la soirée du Provisoire, croyant y trouver un concert tout organisé et de n'y avoir vu qu'une table de jeu ! J'aurais volontiers repris mon chapeau ».*

II - UN CATHOLIQUE ENGAGÉ, SAISI PAR UN NOUVEAU COURANT AUTOUR DE LACORDAIRE

mars 1835, *« Aujourd'hui, je vais vous quitter pour aller entendre un sermon, mais un fameux sermon ! Les vastes ne de Notre-Dame... ordinairement désertes, ne suffisent plus pour contenir la foule qui s'y presse. C'est un jeune prêtre (autrefois associé à Lammenais), Lacordaire, qui y fait, pendant le Carême, des conférences pour les jeunes gens. Il y a bien aussi quelques femmes curieuses, mais elles ne sont pas admises dans la nef principale. Cette foule de 5 à 6000 personnes, ce sont tous des jeunes gens des Ecoles de Paris. Promenez-vous le samedi soir après dîner dans les allées du Luxembourg (et les promenades commencent à devenir délicieuses), vous n'entendez que jeunes gens parlant de Lacordaire et se promettant d'aller à Notre-Dame entre 11h et 12h, parce que plus tard il n'y a plus de*

places, le sermon commençant à 1 heure. Je finirai donc afin de ne pas être aussi mal placé que la dernière fois ».

Henri essaye souvent de convaincre son père qu'il dit « voltairien » à la religion, à une religion raisonnée. Six ans après les conférences de Lacordaire, en avril 1841, Henri Wallon évoque encore à son père les conférences à Notre-Dame prêchées cette fois par le père de Ravignan :

« 4 à 5 000 hommes (tous des hommes), se pressant tous les dimanches dans les nefes de Notre-Dame pour entendre les conférences de M. de Ravignan, vous pourriez dire, ce ne sont pas là autant de croyants ; et, en effet, des protestants, des rabbins juifs, tout comme des indifférents, sont venus entendre ces démonstrations de la vérité catholique. Que dites-vous de cette affluence d'hommes de tous âges, mais généralement de classes éclairées ? Que Paris est une ville d'obscurantisme ? » « Je voudrais que vous l'entendiez. Vous comprendriez où est le progrès aujourd'hui. Quand donc me rendrez-vous compte de ces lectures que vous m'avez promis de faire ? »

Chercheur et écrivain

Henri WALLON parle beaucoup plus de ses travaux de recherche que de son professorat.
183 : *« M. Michelet me propose de travailler avec lui cet hiver. Il doit s'occuper d'une « Histoire du Consulat et de l'Empire » jusqu'à Waterloo. Ce sujet d'étude m'intéresserait vivement. J'ai déjeuné ce matin avec M Michelet à propos de ce projet ».*

A propos de sa thèse sur le droit d'Asyle : *« Mon sujet me dévore, » écrit-il à ses parents, « il me mange la nuit, je le mange le jour et j'ai bien sur lui l'avantage de trois contre un »*

La soutenance de cette thèse lui inspire cette lettre à ses parents : *« M. Jouffroy a été un peu plus franc et m'a dit nettement de me garantir de l'influence de M Michelet. Si, cependant, ils avaient lu ma thèse d'un bout à l'autre, ils auraient vu que ce n'était pas l'influence de M. Michelet qui m'animait ; ce qui m'inspirait, c'était l'idée qui était en même temps ma conclusion : la pensée que l'Eglise attachait au droit d'Asyle", à l'abolition des peines de mutilation et de mort, peines sans remèdes. L'Antiquité, où je cherchais l'histoire du Droit d'Asyle, n'était que la base sur laquelle je voulais poser toute cette discussion plus importante ».*

6 mars 1838 . *« Il ne faut pas croire non plus que je me refuse des distractions :deux concerts, un chez le Proviseur, un autre chez M. d'Eschtal (Wallon donnait des répétitions à sa fille), où j'ai entendu Chopin... Je n'ai jamais rien vu de plus magnifique... »*

mai 1838 : *« Je vous avais dit que je voulais concourir pour un prix de l'Institut... celui de l'Académie des Sciences morales : "De l'abolition de l'Esclavage" Ce sujet entre davantage dans la direction que je veux donner à mes études ».* En fait, Wallon traitera de l'esclavage antique mais en le liant à la question contemporaine de l'abolition de l'esclavage dans les colonies, alors en débat.

Le travail achevé en trois mois le laisse insatisfait, il le travaillera encore plusieurs années avant de le publier.

Wallon échange de nombreuses lettres avec l'abbé Rara, son ancien professeur au Collège de Douai, son correspondant et ami, ancien normalien, à propos de son travail sur l'esclavage. Ils sont en désaccord. L'abbé Rara a une vision providentielle de l'histoire. Wallon considère les hommes, l'Eglise responsables de leur destin, et il cherche à dégager la notion de progrès. Le 1^{er} juillet 1845, l'abbé Rara écrit à Wallon : « *On aura beau faire, il y en aura toujours (de l'esclavage), un peu plus, un peu moins sur la terre ... Le rôle de la Religion est de l'adoucir, mais, non pas, je crois de le supprimer entièrement ... Je ne crois qu'un état de choses qui serait radicalement contraire à la justice ait été autorisé de Dieu. Or, l'esclavage est autorisé clairement par les lois anciennes* ». Le livre d'Henri Wallon sur l'esclavage paraît en 1847, il est couronné par l'Académie française et par l'Académie des Sciences morales et politiques. Dans une longue introduction, il réfute les arguments de ceux de ses contemporains qui, partisans de l'esclavage dans les colonies, croient pouvoir le justifier en le déduisant de l'histoire antique et moderne. Il évoque le parallèle fait avec la condition de l'ouvrier en Europe à ce moment là : « *Le parallèle, il faut en convenir, n'est pas toujours à l'avantage de ce dernier. La vie de l'ouvrier européen est exposée à de cruelles vicissitudes. Les luttes de la concurrence, qui sont pour les maîtres des questions de fortune, sont pour lui, une question d'existence ; et le progrès des machines, force terrible qui produit plus à moindre frais, diminue tous les jours les champs de ses occupations : concurrence bien supérieure à celle de l'esclavage ancien qui suffit pour ruiner le travail libre !* » ... Certes l'humanité gagnerait doublement, si, par une sorte de compensation, on satisfaisait en même temps aux instances de la métropole en faveur de l'un (l'ouvrier) et aux réclamations des colonies en faveur de l'autre (l'esclave) : pourvu toutefois qu'elles arrêtent un système, et qu'en retour de la liberté donnée aux nègres, elles aient autres choses que l'esclavage pour nos ouvriers ».

III - DE L'HISTOIRE A LA POLITIQUE, DE L'INSTITUT A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Février 1848, les journées insurrectionnelles voient la chute de Louis-Philippe et du ministère Guizot. Le gouvernement provisoire proclame la République et le suffrage universel. En mars, Wallon se présente aux élections à Valenciennes.

25 mars 1848, Frédéric Ozanam écrit à son frère, à propos des élections du Nord : « *Au lieu de faire alliance avec la bourgeoisie vaincue, il vaudrait mieux s'appuyer sur le peuple, qui est le véritable allié de l'Eglise, pauvre comme elle, dévoué comme elle... j'apprends une candidature excellente à Valenciennes, celle de mon ami Wallon, suppléant actuel de M. Guizot à la faculté. C'est un républicain sincère et un catholique solide, membre de la Conférence de St-Vincent de Paul et très zélé pour le bien des pauvres* ». Depuis 1832, effectivement, Ozanam, alors étudiant en lettres à la Sorbonne, a fondé les Conférences qui proposaient aux étudiants d'aller faire des visites aux pauvres, et d'adoucir leur sort. Wallon, proche d'Ozanam, est du nombre depuis la fin de l'Ecole normale 1834 (donc depuis plus de dix ans).

Finalement le comité électoral retire Wallon de sa liste. Il proteste dans la presse : « *Je me retirais d'un lieu où l'on n'était plus libre, (puisque les candidats sont désignés par le comité et non élus par les Valenciennois)* ». Wallon fait une profession de foi républicaine : « *La République, dit Wallon, : non par ce qu'elle est, mais pour ce qu'elle est. C'est la*

souveraineté du peuple : L'égalité est étendue au droit politique. La République est la chose de tout le monde ».

« Homme nouveau, j'appartenais pourtant au parti populaire et, par je ne sais quel vieux levain de famille et par des convictions raisonnées ... si, exclu des droits de citoyen, comme la plupart d'entre vous, je n'ai pas pu encore appuyer de mon vote la cause de la liberté ; j'ai du moins essayé de la servir par mes écrits et tout récemment par mon Histoire de l'Esclavage ; travail auquel je dois l'honneur d'être nommé par le gouvernement provisoire secrétaire de la commission instituée pour préparer l'acte d'émancipation immédiate des nègres » ... la commission Schoelcher. Cela lui valut d'être élu ensuite député suppléant de la Guadeloupe ; il ne siégera pas. Il est finalement élu député du Nord après les élections de 1849. Et a retrouvé sa chaire d'histoire à la Sorbonne.

En tant que député, il se prononce contre la loi Falloux qui donne aux autorités religieuses un droit de regard sur l'enseignement de l'école publique. Il explique à la tribune, le 19 janvier 1850 : *« au point de vue de la doctrine catholique, je ne craindrais pas qu'un professeur de philosophie fût juif, je craindrais plutôt qu'il ne le fut pas assez (mouvements divers à droite et Wallon n'hésite pas à répéter ce qu'il vient de dire) ... Mr l'évêque de Langres dit à propos de l'Université que c'est un corps irrégulier et il traduit par antichrétien, je dis moi que c'est un corps non religieux et je traduis par laïque... L'Eglise n'a pas besoin de ce qui fait la puissance du monde ... au lieu de se borner au conseil, elle eut le malheur d'aller jusqu'à la domination ».*

La loi du 31 Mai 1850, restreint le suffrage universel. L'obligation de trois ans de résidence exclut principalement les ouvriers. Henri Wallon vote contre et démissionne ensuite, en opposition avec tous les libéraux qu'il apprécie par ailleurs : Guizot et son fameux *« enrichissez-vous »*, Thiers qui cherche à écarter *« la vile multitude »*, et avec ses amis, comme un avocat de Valenciennes, qui lui écrit : *« votre vote sur la loi électorale a surpris, inquiété ... On me reproche, pour ainsi dire de ne pas vous avoir, moi, votre ami (comme on fait l'honneur de m'appeler) donner le vent du pays, qui n'est pas celui de la Montagne... n'est-il pas imprudent de laisser la faculté de voter à des gens sans aveu ? »*

Sous Napoléon III : chercheur, écrivain, membre de l'Institut.

Henri Wallon se retire de la politique pendant l'Empire, régime qui le désole. De plus, il subit une terrible épreuve, il perd sa femme, laissant six enfants orphelins de mère. Il se remarie un an plus tard et aura trois autres enfants. Wallon se consacre à l'Université, comme professeur d'Histoire, à l'Institut dont il est membre depuis 1850 et à ses recherches tournées vers les Ecritures et l'Histoire sainte, et aux personnages historiques les plus saints et les plus humains à ses yeux : saint Louis et Jeanne d'Arc. Il tente même une réplique à la vie de Jésus de Renan en 1862. Il s'intéresse aussi à Richard II d'Angleterre qui a voulu la paix avec la France.

IV - L'ETABLISSEMENT DE LA REPUBLIQUE

Septembre 1870 : après la capitulation de l'empereur à Sedan, la République est instaurée, à titre provisoire. A Valenciennes, on s'occupe très activement des élections pour l'Assemblée Constituante, le capitaine Petit écrit à sa fiancée, Jeanne Wallon, fille d'Henri

Wallon (5^{ème} enfant) : « *Il est grandement question d'y porter votre Père parmi les 4 représentants que doit y envoyer Valenciennes...* »

26 octobre 1870, Henri Wallon écrit à sa femme, restée en Normandie par sécurité à cause de la guerre : « *Rien ne te servirait de te tourmenter à mon sujet puisque d'ailleurs nous n'avons pas d'autres raisons (à part le malheur public qui prime tout), de ne nous tourmenter que de notre séparation... j'emploie bien mon temps sans distractions. Je ne fais pas plus de visites que si ma propre maison était investie... J'achève tranquillement mon travail. (pour le Correspondant)... et puis, je publierai en volume ces mêmes articles sous ce titre : "Les Prisons et les Tribunaux de la Terreur" ».*

Paris a capitulé en janvier 1871, M^{me} Wallon écrit à ses enfants :

« *Votre cher Père a bien besoin de se reposer de toutes les fatigues dont il a généreusement pris sa part... sans vous avoir demandé votre avis, il s'est fait artilleur et montait sa garde comme le plus humble soldat à l'un des bastions de Paris !* » En février 1871, son mari est inscrit sur la liste du parti de l'ordre, elle écrit à ses enfants : « *on a dû mettre sur cette liste quelques noms qu'on aurait bien voulu voir remplacer par d'autres, mais qu'on s'est résigné à accepter dans la crainte d'une scission qui aurait pu faire trop de tort à la cause commune* » (*Il s'agit des légitimistes*).

Henri Wallon est arrivé à Valenciennes le 8 février : « *Nous passions toutes nos journées dans l'attente* » écrit Jeanne Wallon à son fiancé, « *aussi comme nous l'avons embrassé, entouré et pressé de mille questions* ». Wallon est élu député, Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif mais provisoirement : le 13 février, Wallon écrit dans son journal : « *départ pour Bordeaux (où va siéger pour un temps l'Assemblée). Louis Blanc, Victor Hugo sont dans le train. A Etampes, Victor HUGO qui garde le képi de la garde nationale est reconnu. "Vive Victor Hugo", il répond "Vive la France", cri répété par quelques habitants ; un officier prussien y croit voir une provocation... Il se décide à remettre sa pipe à la bouche* »...

Retour sur Valenciennes avant le départ pour Versailles où siégera l'Assemblée. Après l'insurrection, la Commune, la semaine sanglante, l'occupation, que de souffrances et de divergences politiques sur la question du régime. Celle-ci sera tranchée le 30 janvier, après le vote de l'amendement d'Henri Wallon. Son fils aîné (prénommié Henri, comme lui) écrit à son frère, Paul, le 13 Février 1875 :

« *... Tu sais avec quelle joie nous avons salué le vote du 30 janvier. Tous nos sentiments, joie, fierté, tu les as partagés et tu as fait bon accueil aux félicitations que tu as dû recevoir, comme moi, en l'honneur de notre Père...*

Mais nous voilà rejetés à la côte. Nous donnions pourtant si bien dans la passe et semblions entrer sûrement dans le port. La tactique des Bonapartistes, nos pires ennemis, favorisée par l'imbécillité du maréchal, nous a dévoyés. Nous remettons-nous de ce mauvais coup de vent ? J'ose l'espérer encore. Nos adversaires ont triomphé trop vite. Ils croyaient hier la République à l'eau. Ils savent pourtant que leur impuissance les a réduits au rôle de minorité et que la majorité vraie, la seule durable, est celle qui s'est formée le 30 janvier. Ce jour-là, le pays s'est senti renaître. Il y a eu une telle explosion de joie que les ennemis de la République ont dû baisser le ton et avoir l'air de s'accommoder de la nouvelle constitution. Ils ont pris leur revanche hier, mais revanche stérile et qui ne peut que les faire détester un peu plus de tous les bons concitoyens. Non, leur victoire ne durera pas ». Effectivement les lois constitutionnelles seront votées avec de plus en plus de voix et la République est

définitivement instituée. Le rôle qu'Henri Wallon a joué lui vaudra le titre de « père de la République » et le porte-feuille de ministre de l'Instruction publique et des cultes.

Parallèlement, Wallon continue ses recherches historiques, cette fois axées sur la Révolution française ; il a acheté une maison aux Petites-Dalles, en Normandie (Seine maritime).

Jeanne Petit écrit à sa sœur : « *M. Deltour (proche collaborateur de Wallon lors de son ministère) va venir passer quelques jours aux Dalles. Ce sera une société bien agréable pour Père et une distraction qui le tirera un peu de son travail ! Père, cependant, passe encore bien des heures sur la plage avec un livre, mais il paraît aimer moins les promenades et il faut l'y pousser un peu...* »

C'est pourtant un sportif, il sauve un père et ses filles de la noyade et, sortant de l'eau transi, eut pour toute réaction : « *j'ai cru que mon Tribunal Révolutionnaire n'irait pas jusqu'au 9 Thermidor* ». Georges Perrot, qui lui a succédé comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, dit l'avoir vu sortir de l'Institut, ses patins sous le bras pour aller patiner au bois de Boulogne l'hiver de 1890, à 78 ans, tout en exerçant de nombreuses responsabilités.

Marguerite, autre fille de Wallon, à ses sœurs : novembre 1880, « *Papa est toujours bien occupé par des examens à l'Ecole des Chartes et l'approche de la séance de l'Académie qui doit avoir lieu vendredi et c'est demain la rentrée des Chambres* ». En juillet 1904, à 92 ans, il intervient encore au Sénat, et à la veille de sa mort, il rédige encore une notice biographique pour l'Institut et suit les activités de la Société antiesclavagiste.

A partir de 1879, Wallon fait de la lutte contre l'hostilité à la religion et contre l'anticléricisme l'une de ses priorités. Le 8 janvier 1879, Sœur Thérèse de Sales, la fille aimée d'Henri Wallon, écrit à sa sœur Jeanne Petit : « *Vous avez eu, sans doute, connaissance du discours de notre bon et digne Père au Sénat contre la mesure inique qui fait supprimer plus ou moins partout les Frères et les Sœurs dans les écoles communales* ». La situation s'est inversée par rapport à 1850. La menace sur la liberté de l'enseignement, ne vient plus, pour lui, d'une domination de l'Eglise, mais d'une conception monopolistique de l'enseignement. La liberté de l'enseignement, pour Wallon, c'est la coexistence d'un enseignement public et d'un enseignement privé, des jurys mixtes et un conseil de l'Instruction publique où siègent des représentants de la société, des représentants de l'Eglise et de l'université. Il défendra l'amélioration du travail des femmes et des enfants, mais s'abstiendra sur l'autorisation de former des syndicats en 1884, par peur des insurrections. Il ne sera pas anti-dreyfusard et ne votera pas la loi sur les associations de 1901 parce qu'elle supprime les congrégations.

Henri Wallon (le fils) après la mort de son père écrit à Louis Havet, président de l'Institut et fils de l'ami de Wallon, à propos de son père : « *Toute la joie de sa vie fut constamment dans les siens... nous sentions bien que sa présence à notre tête, manifestée par une bonté constamment agissante jusque sur les plus petits, maintenait cet accord parfait entre tous... la France entière, sans acception de parti, rend un public hommage unanime, pour avoir voulu pour son pays l'union qu'il a réalisée dans sa famille.* »

* *
*

Wallon, artisan d'unité ? Il a réussi à un moment décisif à rallier la gauche et la droite sur le nouveau régime républicain. Une caricature le montre présentant à bout de bras son bébé, la République, au-dessus d'une poignée de main entre un bourgeois et un prolétaire. Comment est-il devenu républicain ?

Pour lui la République est issue de 1789, quand les Français deviennent citoyens, apprennent à participer à la vie politique et à élire des représentants à l'Assemblée nationale, sous la condition du suffrage universel encore masculin à l'époque. Récusant la terreur et les insurrections, il veut croire que la représentation nationale défendra les citoyens dans leurs droits, contre les chaînes de l'esclavage, l'esclavage institutionnalisé, mais aussi l'esclavage de la misère.

Pour lui, une République laïque se doit de promouvoir la liberté de croire ou de ne pas croire. Pour lui encore, l'histoire et la politique sont les deux faces d'un même engagement citoyen et chrétien. « *L'histoire nous associe aux épreuves de l'humanité et nous en communique son enseignement.* », proclame-t-il .

A regarder cette vie, dans ce XIX^{ème} siècle de mutations qui s'achèvent, à l'aube du XX^{ème} siècle qui les accélère, ce qui prime en définitive, c'est la perception d'un homme manifestant son indépendance autant dénué de scepticisme que de croyance aveugle.

N'aurions-nous pas quelque message à recevoir encore de lui, à l'aube d'un millénaire qui débute en accélérant les échanges autant qu'il les bouleverse ?